



Université Cheikh Anta Diop - Dakar
Faculté des Lettres et Sciences Humaines



École Doctorale
Arts, Cultures et Civilisations

NOTE D'INFORMATION

Admission – inscription – réinscription au doctorat

L'École Doctorale Arts Cultures et Civilisations (ARCIV) informe les aspirants au doctorat et les doctorants que le dépôt des dossiers d'admission, d'inscription et de réinscription pour l'année académique 2020-2021 est ouvert jusqu'au 3 mars 2021 au secrétariat de l'École.

Pour une inscription le dossier est composé de :

- Formulaire de demande d'admission (à retirer au secrétariat de l'ED-ARCIV ou à télécharger sur le site de l'UCAD www.ucad.sn) ;
- Fiche d'inscription administrative (à télécharger sur le site de l'UCAD www.ucad.sn) ;
- 1 exemplaire du Curriculum Vitae (CV) ;
- Copies légalisées de tous les diplômes obtenus (du Baccalauréat au Master II ou DEA) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale pour les sénégalais et du Passeport pour les étrangers ;
- 4 exemplaires du projet de thèse (15 pages maximum et le nom du directeur de thèse ne doit pas figurer sur la page de garde ni dans le document) ;
- Charte de la thèse à télécharger sur le site de l'UCAD www.ucad.sn ;
- Copie de la convention de cotutelle de thèse (seulement pour les thèses en cotutelle).

Pour une réinscription le dossier est composé de :

- Formulaire de demande de renouvellement d'inscription (à retirer au secrétariat de l'ED-ARCIV ou à télécharger sur le site de l'UCAD www.ucad.sn) ;
- Fiche d'inscription administrative (à retirer au secrétariat de l'ED-ARCIV ou à télécharger sur le site de l'UCAD www.ucad.sn) ;
- Copie de la carte d'étudiant ou du certificat d'inscription de l'année précédente ;
- Etat d'avancement des recherches signé par le doctorant et contresigné par le directeur de thèse.

Procédure en amont pour s'inscrire à l'ED-ARCIV

- Le candidat doit être titulaire d'un DEA ou Master II de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).
- Les candidats ayant obtenu leurs diplômes en dehors de l'université Cheikh Anta Diop doivent formuler une demande d'équivalence à déposer au rectorat (service courrier) de l'UCAD.

Procédure en aval pour s'inscrire à l'ED-ARCIV

Les projets de thèse sont validés à l'audition par un jury dans leurs formations doctorales et laboratoires d'accueil dont les responsables font parvenir à l'École Doctorale les PV avec les listes des étudiants admis à s'inscrire en thèse.


Professeur Modou NDIAYE
Directeur de l'ED-ARCIV
École Doctorale Arts, Cultures et Civilisations